



Empowered lives.  
Resilient nations.

# Note d'orientation portant sur des questions opérationnelles liées aux Programmes nationaux

---

PROGRAMME ONU-REDD  
DIXIÈME RÉUNION DU CONSEIL  
D'ORIENTATION

---

26-27 juin 2013  
Lombok, Indonésie

Conformément à la décision du Conseil d'orientation, le présent document ne sera pas imprimé afin de réduire au minimum l'incidence des processus du Programme ONU-REDD sur l'environnement et de contribuer à leur neutralité climatique. Les participants sont priés d'apporter leurs propres exemplaires à la réunion. Les documents de la réunion du Programme ONU-REDD sont disponibles sur Internet à l'adresse [www.unredd.net](http://www.unredd.net) ou [www.un-redd.org](http://www.un-redd.org).

## Contexte

1. À l'occasion de la neuvième réunion du Conseil d'orientation, le Conseil a demandé au secrétariat de rédiger une note d'orientation au sujet de questions opérationnelles liées aux Programmes nationaux, à soumettre à une étude intersession. Cette note a été élaborée en réponse à cette demande.
2. Le but du [Règlement interne et des directives opérationnelles du Programme](#), élaborés en 2009 et révisés en 2009, est de proposer des directives d'ordre général sur la communication des informations au Conseil d'orientation, sous la forme de présentation de rapports annuels et semestriels, et des directives opérationnelles pour les Programmes nationaux (PN). Les directives opérationnelles portent sur le champ d'application, la formulation, la validation et la soumission des rapports au Conseil d'orientation ; elles décrivent l'examen du secrétariat, le processus de décision du Conseil d'orientation, l'approbation des pays et le déblocage des fonds.
3. Depuis ses neuf Programmes nationaux de « démarrage rapide », le Programme a connu un essor rapide, avec à présent à son actif 16 Programmes nationaux en pleine exécution dont deux sont clos sur le plan opérationnel. Ces PN ont apporté leur lot d'enseignements tirés de la mise en phase, ce qui a permis d'ajuster le cycle des PN selon des délais plus réalistes ; ils ont aussi dû pendre des mesures pour faire face à certains défis et difficultés.
4. Depuis 2009 jusqu'à présent, le Conseil a pris plusieurs décisions au sujet du champ d'application et de la mise en œuvre des Programmes nationaux (voir l'Annexe 1). Elles englobent des décisions visant à améliorer le processus d'examen indépendant, la décision concernant le langage des rapports des PN et leur révision par le gouvernement, ainsi que la dernière décision en date ayant trait à l'octroi de délais sans que le Conseil d'orientation n'encoure de frais supplémentaires, si la durée du programme est égale ou dépasse trois ans.
5. Au titre du SNA (Appui aux activités nationales REDD+ Document-cadre du Programme global), le Programme a aussi élaboré un nombre considérable de lignes directrices techniques, de méthodes et d'outils à l'appui des Programmes nationaux (voir l'Annexe 2).
6. Depuis 2011 - pour répondre à la sollicitation du Conseil d'orientation d'améliorer la coordination avec le FCPF et d'harmoniser le soutien accordé via les Programmes nationaux et les propositions pour la préparation (R-PP)- Le Programme en collaboration avec le FCPF a mis au point le modèle R-PP harmonisé du FCPF/ONU-REDD de préparation à la REDD (version 6)
7. Voulant regrouper les documents d'orientation existants et les décisions du Conseil, en plus du règlement intérieur, le secrétaire a préparé un manuel, le [Handbook for National Programmes and other national-level activities](#) (Manuel des Programmes nationaux et d'autres activités nationales), publié en 2012 et tenant lieu de recueil d'informations à l'intention de tous ceux impliqués d'une façon ou d'une autre dans les Programmes nationaux.
8. Cette note présente sous forme résumée le cycle opérationnel des Programmes nationaux ONU-REDD, en insistant sur le rôle que jouent les principaux acteurs, entre autres le Conseil d'orientation, dans le processus, sur le rôle central du gouvernement et de la société civile et des populations autochtones, sur l'assurance qualité que garantit le secrétariat, et sur l'assurance qualité et l'appui technique qu'apportent les organismes participants des Nations Unies (les agences).

### Cycle des Programmes nationaux

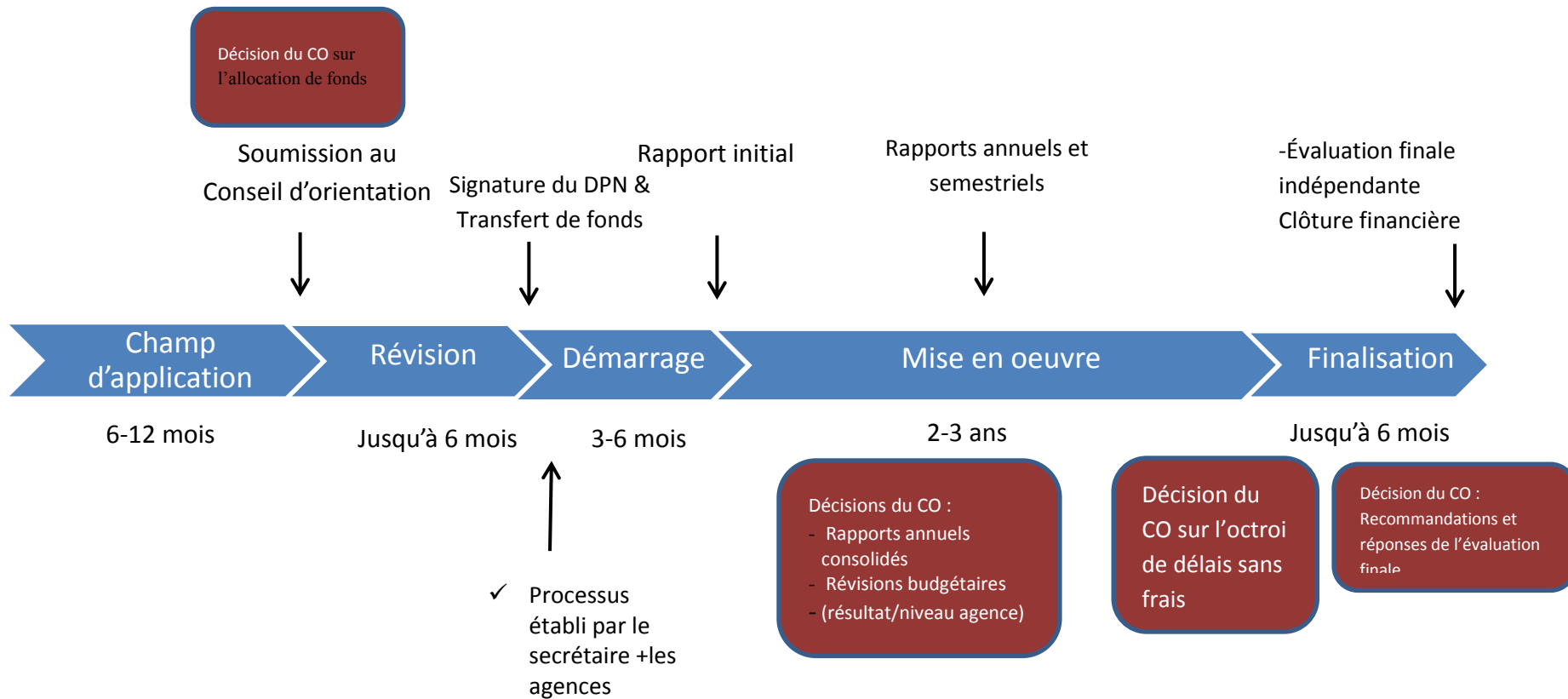


Figure 1. Processus de développement d'un Programme national. Les décisions du Conseil d'orientation sont contrastées dans les encadrés en rouge.

## Résumé des opérations par étape

### 1. Champ d'application

- Le gouvernement, assisté des agences, prépare une ébauche de R-PP, en se référant au modèle de R-PP harmonisé, et procède à des consultations et à une réunion de validation en accord avec les « Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, avec un accent sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts ».
- Les représentants de la société civile et des peuples autochtones examinent et apportent leur contribution au R-PP.
- Le secrétaire fournit les modèles et les directives et répond aux demandes de renseignement, confie les examens indépendants à des spécialistes appartenant à un groupe commun d'experts (FCPF-ONU-REDD) et prépare un formulaire de soumission (document de décision) pour le Programme national du pays.
- Le gouvernement et les agences examinent et approuvent le R-PP.
- Le gouvernement présente le R-PP pour le Conseil d'orientation.
- Le Conseil d'orientation examine le R-PP et prend une décision concernant la demande d'affectation de fonds indiquée dans le formulaire de soumission<sup>1</sup>.

### 2. Révision

- Le gouvernement, assisté des agences, examine le R-PP dans lequel il incorpore les commentaires formulés par le Conseil d'orientation, les réviseurs indépendants et le secrétariat ; ensuite, il prépare une matrice de réponses.
- Le gouvernement et les agences préparent et finalisent le document du Programme national (DPN, accord de dons) en respectant le processus de diligence de chaque agence.
- Le secrétariat examine le R-PP final et la réponse et vérifie que les observations formulées ont fait l'objet d'un suivi.
- Les agences et les partenaires d'exécution nationaux signent le DPN.
- Dès la réception du document du programme national dûment signé et du R-PP final, le secrétaire sollicite le transfert de fonds auprès du FASM et publie la documentation dans [l'espace de travail ONU-REDD](#).
- Le secrétaire informe le Conseil d'orientation de la signature du DPN et de la disponibilité du document dans l'espace de travail.

### 3. Démarrage

- Le gouvernement et les agences préparent et organisent des ateliers de démarrage avec la participation de représentants de la société civile et des populations autochtones.
- Le secrétaire publie le rapport de l'atelier de démarrage dans l'espace de travail.

---

<sup>1</sup> Il est possible, en accord avec le règlement interne, de prendre les décisions suivantes :

- Approuver le budget alloué au Programme dans son intégralité (y compris les approbations pouvant être légèrement modifiées)
- Approuver une partie du budget alloué au Programme (y compris les approbations pouvant être légèrement modifiées)
- Approuver une première tranche du budget alloué au Programme (y compris les approbations pouvant être légèrement modifiées)
- Rejeter le Programme national et solliciter une nouvelle soumission

#### **4. Mise en œuvre**

- La mise en œuvre des Programmes nationaux est conforme aux politiques et procédures de chaque agence, aux documents, outils et mécanismes d'orientation du Programme ONU-REDD (Annexe 2).
- Les agences préparent les rapports semestriels et annuels du Programme national, les envoient aux représentants du gouvernement, de la société civile et des populations indigènes aux fins de commentaires de leur part, les envoient au gouvernement pour qu'il les signe puis au secrétaire et au bureau du FASM.
- Le secrétariat rédige et actualise les documents d'orientation et les modèles concernant la mise en œuvre des Programmes nationaux, qui incorporent les recommandations formulées par le Conseil d'orientation.
- Le secrétaire et le bureau du FASM préparent les rapports semestriels et annuels consolidés, en se référant aux informations émanant de chaque Programme national.
- Le comité directeur national des projets ou le conseil exécutif des projets approuvent les plans de travail annuels et les demandes d'octroi de délais sans frais.
- Le secrétaire enregistre l'octroi de délais sans frais des Programmes d'une durée de moins de trois ans.
- Le Conseil d'orientation se prononce sur l'approbation des rapports semestriels et annuels consolidés, sur les approbations des octrois de délais sans frais aux Programmes d'une durée de trois ans ou plus, et statue sur les révisions budgétaires au niveau des résultats/agences.

#### **5. Finalisation**

- Les agences préparent le rapport final du Programme national, l'envoient aux représentants du gouvernement, de la société civile et des populations indigènes aux fins de commentaires de leur part, intégrer les commentaires et l'envoyer pour l'envoi au gouvernement pour qu'il le signe puis au secrétaire et au bureau du FASM.
- La clôture financière a lieu en accord avec les règlements financiers de chaque agence.
- Le secrétaire prépare un plan d'évaluation et coordonne l'évaluation finale du Programme national.
- Les agences préparent la réponse de la direction à l'évaluation finale.
- Le gouvernement prépare la réponse du gouvernement à l'évaluation finale.
- Le Conseil d'orientation se prononce sur les recommandations et les réponses à l'évaluation finale.

Annexe 1.

Décisions concernant l'amélioration/le renforcement de l'exécution des Programmes nationaux.

Réunion du CO	Décision
9	<p>7. Le Conseil a encouragé le secrétariat à poursuivre son étude sur les moyens à employer pour améliorer la mise en œuvre des Programmes nationaux, et à préparer un document, à soumettre à l'appréciation du Conseil d'orientation. Il lui a aussi demandé d'élaborer une note d'orientation sur les questions opérationnelles liées aux Programmes nationaux, aux fins d'examen lors des réunions intersession.</p> <p>8. Le Conseil a recommandé aux pays, qui mettent en œuvre les Programmes nationaux de mentionner - lorsqu'ils présentent des rapports au Programme ONU-REDD - toutes les activités de préparation à la REDD financées par d'autres sources, en plus des activités financées par l'ONU-REDD.</p> <p>9. Le Conseil a décidé de soumettre à l'étude du Conseil intersession les demandes d'octroi de délais sans frais, d'une durée de plus de trois ans, accompagnées des raisons justifiant la sollicitation, en incluant les mesures proposées pour améliorer la mise en œuvre.</p>
8	<p><b>4:</b> Le Conseil s'est félicité de l'amélioration de la qualité des rapports du Programme national (PN) et a demandé de renforcer la coordination en vue de garantir que soient incluses toutes les données émanant du gouvernement, des parties prenantes et des agences des Nations Unies, et l'approbation antérieure du gouvernement et du coordonnateur résident de l'ONU.</p>
7	<p><b>3:</b> Le Conseil a bien accueilli les nouveaux modèles de rapports des Programmes nationaux et a demandé au secrétariat du Programme ONU-REDD a) d'intégrer des indicateurs intermédiaires pour évaluer les progrès accomplis par rapport aux objectifs visés du Programme national et b) d'indiquer le flux des contributions et des dépenses en fonction des produits.</p>
6	<p><b>13:</b> Pour garantir une meilleure cohérence entre les différents documents du Conseil d'orientation, le secrétaire a proposé que les coprésidents signent les formulaires de soumission une fois le rapport de la réunion avalisé et accompagné d'un résumé des commentaires et des décisions prises par consensus ; il a aussi recommandé de partager avec le pays les autres commentaires individuellement exprimés par courrier électronique et de les publier dans l'espace de travail. Le Conseil a entériné cette proposition en faisant bien comprendre qu'il est important que ceci n'entraîne pas de retards au niveau du processus d'approbation.</p> <p><b>14:</b> Le Conseil a réaffirmé sa volonté de ne pas affecter des fonds quelle que soient les demandes futures en faveur des Programmes nationaux.</p> <p><b>15:</b> Le Conseil a aussi reconnu la nécessité de disposer de fonds supplémentaires au profit des Programmes nationaux et a donc proposé d'examiner un certain nombre d'options (comme le guichet de financement de catégorie 2) qui permettraient de satisfaire à cette nécessité. Il a demandé que le Programme ONU-REDD mette au point des options permettant d'utiliser le mécanisme de catégorie 2.</p>

<p>5</p>	<p><b>3:</b> Le Conseil s'est félicité des avancées réalisées par le Programme. Il a en particulier noté que le nombre des pays partenaires avait augmenté, que le portefeuille de financement s'était étoffé, et que la coopération avec le FCPF et le FIP (les initiatives REDD+ sous la bannière de la Banque mondiale) s'était améliorée.</p> <p><b>11:</b> Le Conseil a demandé au secrétariat de présenter à l'occasion de la prochaine réunion une proposition sur la façon d'améliorer le processus d'examen indépendant, et de proposer que faire pour fixer les objectifs des Programmes nationaux et pouvoir ainsi évaluer les progrès accomplis.</p>
<p>4</p>	<p><b>Session II : Partage des informations et progrès</b></p> <p><b>1:</b> Le Conseil s'est félicité de l'arrivée de nouveaux pays et des progrès réalisés lors la phase de « démarrage rapide » du Programme ONU-REDD. Il a spécifiquement noté la rapidité des progrès accomplis dans la programmation des fonds depuis la première réunion du Conseil d'orientation en mars 2009, il y a 12 mois, mais il a aussi observé non sans inquiétude un épuisement rapide des fonds disponibles. C'est dans un tel contexte que le Conseil a demandé au secrétariat de mobiliser d'urgence des nouveaux fonds.</p> <p><b>5:</b> Le Conseil a recommandé que chaque pays mette en place une unité de coordination nationale pour tous les programmes et projets liés à la REDD°.</p> <p><b>Session III : Questions stratégiques</b></p> <p><b>4:</b> Reconnaissant les invitations lancées par les États membres et les membres du Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD aux initiatives REDD+, sous le patronage des systèmes des Nations Unies et de la Banque mondiale, d'œuvrer en plus étroite collaboration, le Conseil a sollicité ce qui suit :</p> <p>(a) Le secrétaire du Programme ONU-REDD travaille avec l'Équipe de gestion du FCPF pour intégrer les réunions du Conseil d'orientation aux réunions/assemblées du comité des participants du FCPF, entre autres la proposition de création d'une plate-forme commune pour échanger les expériences et les enseignements tirés ainsi que les débats politiques.</p> <p>(b) Le systèmes des Nations Unies et de la BM devront coordonner les mécanismes d'exécution des pays aspirant à la REDD+ ; et il a demandé au secrétaire de faire part au Conseil d'orientation du Programme ONU-REDD des progrès réalisés. Parmi les résultats retenus devraient figurer :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>o Objectif et cibles des services conjoints d'exécution aux pays</li> <li>o L'étude des dispositions fiduciaires et opérationnelles</li> <li>o L'emploi de formats et de procédures communes pour la préparation nationale quand les pays le sollicitent.</li> </ul> <p><b>Session IV : Demandes d'affectation budgétaire du Programme</b></p> <p><b>1:</b> Pour donner suite aux avancées du développement des Programmes nationaux et pour garantir l'incorporation des commentaires reçus, le Conseil a convenu que les documents des Programmes nationaux devraient être accompagnés d'un plan d'action (faisant état des priorités, des référentiels et des échéances) et que les avancées devraient être notifiées à l'occasion de la prochaine réunion du Conseil d'orientation.</p>

	<p><b>2:</b> Le Conseil a souligné qu'il devait y avoir un équilibre entre la production « d'un document de PN parfait » et la nécessité de démarrer et d'améliorer le processus en s'appuyant sur l'expérience acquise et les renseignements tirés. Le secrétariat devra identifier les recommandations dont il faut tenir compte dans le document du Programme national avant qu'il ne soit signé, et qu'il est possible d'intégrer au plan d'action, elles devront être ensuite traitées au cours de la phase de mise en œuvre. Ces informations seront mises à la disposition du Conseil d'orientation.</p> <p><b>3:</b> Pour favoriser une avancée rapide des résultats entre la phase de préparation et celle de la mise en œuvre des Programmes nationaux, le Conseil a décidé que la finalisation du document du Programme national devrait avoir lieu au plus tard six mois à compter des dates d'approbation des affectations de fonds par le Conseil d'orientation. Le Conseil a également exhorté le secrétaire à fournir tout l'appui nécessaire pour garantir que le document soit finalisé dans les plus brefs délais et de la façon la plus rentable possible.</p> <p><b>4:</b> Le Conseil a également décidé que s'il n'était pas possible de finaliser les documents dans un délai de six mois, le pays solliciteur est invité à demander au Conseil une prolongation du délai accordé, en en justifiant la raison.</p> <p><b>5:</b> Le Conseil a demandé au secrétariat de réviser le modèle du formulaire de soumission pour incorporer un examen des questions de gouvernance, à soumettre à l'étude du Conseil</p> <p><b>8:</b> Pour améliorer la composante transparence dans le processus de révision des documents du Programme national, le Conseil a demandé au secrétariat d'informer le Conseil d'orientation sur les méthodes adoptées pour incorporer les recommandations du secrétariat, de l'examen technique indépendant et du Conseil d'orientation dans le document final du Programme national et dans le plan de travail.</p>
<p><b>3</b></p>	<p><b>Session IV : Programmes nationaux</b></p> <p><b>2:</b> Le Conseil a pris acte des nouvelles méthodes utilisées, en particulier en ce qui concerne la mise en place de mécanismes de gestion pour la préparation sur le plan national et un engagement plus soutenu des parties prenantes. Il s'est félicité de l'engagement du secrétariat au regard du document, et a évoqué la nécessité d'une meilleure distribution des documents des Programmes nationaux avant la tenue des réunions du Conseil d'orientation.</p>



## Annexe 2

### Documents, outils et mécanismes d'orientation du Programme ONU-REDD, correspondant aux composantes de la préparation à la REDD+ (tels qu'inscrits dans le R-PP harmonisé)<sup>2</sup>

Composantes	Documents, outils et mécanismes d'orientation du Programme ONU-REDD
1. Organiser et consulter	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, avec un accent sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts*</a></li> <li>• <a href="#">Directives du Programme ONU-REDD sur le CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause)</a></li> <li>• <a href="#">L'étude de cas sur l'incorporation de questions de genre dans la REDD+</a></li> </ul>
2. Préparer la stratégie REDD+	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Directives concernant l'engagement des parties prenantes à la préparation de REDD+, avec un accent sur la participation des peuples autochtones et autres collectivités tributaires des forêts</a></li> <li>• <a href="#">Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC)</a></li> <li>• <a href="#">Directives du Programme ONU-REDD sur le CPLCC (consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause)</a></li> <li>• <a href="#">L'étude de cas sur l'incorporation de questions de genre dans la REDD+</a></li> <li>• <a href="#">Orientation sur la conduite d'une évaluation des risques de corruption menaçant la REDD+</a></li> </ul>
3. Développer un niveau de référence national des émissions forestières et/ou un niveau de référence national pour les forêts	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Systèmes de surveillance des forêts au plan national : Suivi et mesure, notification et vérification (M &amp; MRV) dans le cadre des activités de la REDD+</a></li> </ul>
4. Concevoir des systèmes de surveillance nationale des forêts et de renseignement sur les garanties	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Systèmes de surveillance des forêts au plan national : Suivi et mesure, notification et vérification (M &amp; MRV) dans le cadre des activités de la REDD+</a></li> </ul>
	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Principes et critères sociaux et environnementaux (SEPC)</a></li> <li>• <a href="#">Évaluation de la gouvernance participative</a></li> <li>• <a href="#">Boîte à outils aux avantages multiples</a></li> <li>• <a href="#">Orientation sur la conduite d'une évaluation des risques de corruption menaçant la REDD+</a></li> </ul>
5. Calendrier et budget	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Sans objet</li> </ul>
6. Concevoir un cadre de suivi et d'évaluation du Programme	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <a href="#">Cadre de planification, de suivi et de notification du Programme national</a></li> </ul>

\* Obligatoirement applicable à toutes les activités d'appui du Programme ONU-REDD.

<sup>2</sup> La liste des documents, outils et mécanismes d'orientation du Programme ONU-REDD sera actualisée périodiquement et les changements seront inscrits dans le manuel [Handbook for National Programmes and other national-level activities](#)